

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 06 Mars, à 18 heures 30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni, pour sa séance à l'espace Avalon, Place Louis Le Montagner, en son siège social, sous la présidence de Monsieur DANIEL Joël, Président du Conseil d'Administration du CCAS.

Étaient également présents :

Mesdames BUZARÉ Arlette – GARANGÉ Anne-Marie – GUILLOU Annick – MORIO Estelle – PEZENNEC Micheline – SOARES Brigitte

Messieurs GAËTAN Thierry – LE GROGNEC Pierre-Yves – LE GUENNEC Gwénaél – LE STUNFF Patrice – NICOLAS Bernard – LEMARCHAND Didier

Absences excusées - Procurations

Madame FRÉOUX Annette donne pouvoir à Monsieur GAËTAN Thierry

Madame LE BAIL Marie-Claire donne pouvoir à Monsieur LE GUENNEC Gwénaél

Absente :

Madame CROIGER-JAOUEN Nathalie

Madame BESNIER Anne-Charlotte

Le quorum étant atteint, le conseil d'administration peut délibérer.

Secrétaire : Anne-Marie GARANGÉ

Date de la convocation : 15 Janvier 2025

Date de l'affichage : 15 Janvier 2025

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

2025-10 AFFECTATION DES RÉSULTATS 2024

Le Conseil d'administration a donc pris connaissance des comptes administratifs des budgets 2024 et constaté les résultats, en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Conformément aux instructions comptables, M57 applicable aux centres communaux d'action sociale et M22 pour les établissements médico sociaux, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats.

BUDGET PRINCIPAL - CCAS

- Résultat constaté au 31/12/2024 : **20 242,68€**
- Affectation proposée : **20 242,68€ au compte 110 – Report à nouveau**
- *Solde du compte après affectation : 207 943,34€*

L'autofinancement de la section d'investissement étant suffisant, il est proposé de maintenir cet excédent sur la section de fonctionnement. Ces crédits pourront permettre de maintenir l'équilibre budgétaire de la section, de prévoir la possibilité de nouvelles actions, de pallier les aléas de services et également des dépenses imprévues.

BUDGET ANNEXE – MAPA – RESIDENCE SAINT MAURICE

- Déficit de fonctionnement constaté au 31/12/2023 : - **78 027,74€**

Par section :

- Hébergement : - 80 654,89€
 - Dépendance : 15 850,72€
 - Soins : - 13 223,55€
- Affectation proposée : Report à nouveau - débit du compte 1108 : **78 027,47€**
 - Solde du compte après affectation (créditeur) : 12 719,77€

Après en avoir débattu, le Conseil d'administration décide

- D'approuver l'affectation des résultats, telle que proposée.

| POUR | CONTRE | ABSTENTION | Membres n'ayant pas voté |
|------|--------|------------|--------------------------|
| 15 | | | |

| UNANIMITE | MAJORITE | UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES | PREND ACTE |
|-----------|----------|----------------------------------|------------|
|-----------|----------|----------------------------------|------------|

Pour extrait conforme,

Guidel, le 06 Mars 2025

Pour le Président et par délégation
La Vice-Présidente du CCAS
Arlette BUZARÉ

